PVCM2013-05-16mv.docx **p. 1** (sur 18)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER** du 16 mai 2013



Présents

Exécutif MM. Marc Michela maire

> **Alain Corthay** adjoint **Etienne Murisier** adjoint

Bureau du Conseil M. Yannick Dupraz vice-président

> Coranda Pierrehumbert Mme secrétaire

Conseillers-ères

municipaux-ales Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Corinne Ménétrey,

Ania Schwab, Valérie Sella

MM. André Favre, Jean-François Jordan, Jean-Baptiste Leclercq,

Jacques Petitpierre, Florio Togni

secrétaire général Personnel communal M. Michel Vazquez

Absent-e-s excusé-e-s MM. François Mégevand président

> Léon Piller conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

- Présentation du projet de remplacement du tonne-pompe par l'Etat-major de la Compagnie 1. 20h15: des Sapeurs-pompiers de Meinier
- Présentation du projet de déplacement du Gazoduc par la Fondation de la Pallanterie 2. 20h45:
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2013
- 4. Communications du Bureau du Conseil
- Communications du Maire
- Projets de délibérations :
 - 02/2013 : Approbation des comptes 2012 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau
 - 03/2013: Approbation des comptes 2012 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

- 04/2013: Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir
- 05/2013 : Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir
- 06/2013: Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012
- Rapports des commissions Rapports des représentants au sein des commissions externes 7.
- Election du bureau du Conseil 8.
- 9. Divers.

Le Vice-président ouvre la séance à 20h15.

1. Présentation du projet de remplacement du tonne-pompe par l'Etat-major de la Compagnie des Sapeurs-pompiers de Meinier

Le Maire souhaite la bienvenue à l'Etat major de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Meinier et félicite le Capitaine, John Schmalz, pour son élection en tant que Président de la Fédération genevoise des corps de sapeurs-pompiers. Il lui remet deux bouteilles et des bougies avec le blason de Meinier, pour l'honneur que représente son élection pour la Commune. Espérant que tout le monde a eu le temps de prendre connaissance du rapport relatif au remplacement du tonne pompe, il passe la parole au Commandant de la compagnie.

John Schmalz présente le programme de la présentation.

Le Lieutenant **Joël Bene** résume les principes du concept Sapeurs pompiers XXI, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2007. Un appel au 118 aboutit à la CETA, qui est la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes au SIS. Elle gère l'ensemble des besoins en hommes et en matériel pour mener à bien les opérations. Il détaille ensuite les divers types d'interventions et leurs procédures, ainsi que les heures nécessaires à la formation et pour accéder aux divers grades (sous-officier, officier, commandant).

John Schmalz indique que des directives précises décrivent l'équipement indispensable aux interventions et pourquoi le tonne pompe est nécessaire ; le véhicule actuel date de 1973 et n'est plus conforme aux normes actuelles, sans compter que les recherches de pièces utiles à son entretien deviennent de plus en plus difficiles à trouver.

Le Lieutenant **Denis Jotterand** explique comment l'Etat major a procédé au choix du véhicule sélectionné, selon différents critères de sécurité, de personnes aptes à le conduire selon le permis de conduire requis, de coût (raisonnable) et de gabarit pour pouvoir entrer dans le local des pompiers, en envisageant plusieurs variantes possibles au niveau de l'équipement du véhicule également.

John Schmalz rajoute, concernant son rapport, qu'au niveau de l'intercommunalité, il arrive très régulièrement de remplacer des collègues à Collonge-Bellerive, Corsier ou Presinge.

Quant au budget, les 4 offres châssis-cabine s'échelonnent entre Fr. 58'000.- (gros fourgon avec prise de force insuffisante) et Fr. 109'000.-. La superstructure s'échelonne de Fr. 172'000.- à Er. 193'000.-. le budget total (datant déià de la fin de l'appée passée) est de Fr. 237'000.- pour

Fr. 193'000.-; le budget total (datant déjà de la fin de l'année passée) est de Fr. 237'000.- pour le moins cher et le "mieux-disant", les subventions pouvant aller jusqu'à 22%, soit un prix final de Fr. 185'000.- à 190'000.-, montant qui se trouve en dessous de la limite que la Compagnie s'était fixée.

S'ensuivent des questions-réponses dont voici le résumé :

- Un achat groupé entre différentes communes pose le problème des délais d'intervention et la nécessité d'une organisation plus complexe, qui n'existe pas encore entre les communes.
- Sur les 7 interventions en 2013, 5 ont exigé l'utilisation du tonne pompe. Une demi-douzaine d'interventions en 2012 – sur une trentaine au total – ont également nécessité sa mise en œuvre. Comme indiqué dans le rapport, il faut sortir ce véhicule pour un simple feu de poubelles par exemple.

p. 3 (sur 18) *PVCM2013-05-16mv.docx*

- Un seul tonne pompe serait insuffisant pour les 3 communes; Jussy par exemple s'est retrouvé sans tonne pompe pendant une semaine suite à une avarie, ce qui a impliqué d'alarmer Meinier pour intervenir à leur place. Par ailleurs, en cas de double intervention en même temps, un seul tonne pompe serait insuffisant; les autres communes peuvent prendre le relai si elles disposent d'un tel véhicule. Il est même arrivé même si ce cas est rare que les 3 véhicules soient sur la route au même moment.
- John Schmalz résume sa conception de l'intercommunalité : il n'y a pas de tiraillements avec les autres communes, la collaboration est fantastique avec elles (Gy et Jussy principalement, ainsi que Collonge et Corsier) et ne peut que se développer. Chaque commune est solidaire avec les autres compagnies pour une efficacité optimale. Au niveau du type d'interventions avec ou sans le SIS, il existe environ 350 critères définissant clairement ce fonctionnement.

L'amortissement du véhicule se fait en principe sur 20 ans (**ndr**: après vérification, c'est 10 ans), mais la sécurité prime sur l'aspect financier, insiste **le Maire**. La délibération correspondante devrait être votée en septembre au plus tard.

2. Présentation du projet de déplacement du Gazoduc par la Fondation de la Pallanterie

Le Maire a le plaisir d'accueillir les membres du Comité de Direction de la Fondation, à savoir Messieurs Moreno Sella, Président, accompagné de Jérôme Béné, Vice-président et Pierre Ambrosetti, Secrétaire.

Moreno Sella trace brièvement les grandes lignes de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie - déjà présentée pendant cette législature au Conseil municipal, ainsi que du projet d'extension. Il explique ensuite pourquoi la demande d'extension a été bloquée, alors qu'elle a été déposée en 2010 et approuvée par tous les départements cantonaux. En effet, les nouvelles règles applicables au gazoduc — entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 - interdisent toute construction à moins de 40 voire 100 mètres, alors que la limite était auparavant fixée à 10 mètres. Par conséquent, la Fondation de la Pallanterie (FITIAP ci-après) a proposé de déplacer le gazoduc pour permettre la continuation du projet d'extension. Pierre Ambrosetti explique ce qui pourrait tout de même se faire sans ce déplacement, mais la perte en surface disponible pour la construction prétériterait trop le projet.

Gaznat, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) sont d'accord de le déplacer, mais le coût de cette opération doit être pris en charge par le requérant, soit la FITIAP, continue **Moreno Sella**. Si un propriétaire privé refusait les négociations et dédommagements proposés pour déplacer le gazoduc, il serait exproprié sans autre, car l'opération relève de l'intérêt public. **Pierre Ambrosetti** précise que le tracé proposé émane de Gaznat et non de la FITIAP. Les propriétaires ont déjà été contactés et sont presque tous favorables, souligne **Moreno Sella**. Si le déplacement ne devait pas se faire, le projet d'extension serait purement et simplement stoppé.

Les études menées en 2012 se montent à Fr. 230'000.- et le coût du déplacement du gazoduc sera d'environ 2.5 millions de francs, ces charges étant financées à 100% par la FITIAP - sans impact sur les communes. Mais l'extension de la zone prévue - avec le déplacement - permettra très vite de récupérer ce montant. Le déplacement envisagé intègre déjà le projet d'extension de la zone sportive. **Pierre Ambrosetti** rajoute que ce tracé doit également tenir compte des implications potentielles des Grands Projets, dont celui de la Pallanterie (ex-PSD).

p. 4 (sur 18) *PVCM2013-05-16mv.docx*

Le nouvel emplacement du gazoduc permettrait d'assurer une sorte de muraille souterraine empêchant les constructions à proximité d'Essert, sans prétériter pour autant le projet d'extension de la zone sportive, conclut **le Maire**. Il remercie les membres de la FITIAP pour la présentation et leur engagement pour le bon développement de la zone.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2013

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- André Favre demande une 1^{ère} correction, en page 3, point 3, lettre d) :
 - → «André Favre précise qu'un véhicule *neuf* vaut normalement facilement entre Fr. 250'000.- et Fr. 300'000.-..... ».
- 2^{ème} correction transmise par Michel Vazquez de la part du Président absent, page 3, point 3, lettre a):
 - * ... les photos ont été prises par Brigitte Aellen et François Mégevand lors du repas. ».
- Valérie Sella fait part d'une 3^{ème} correction, page 3, point 3, lettre c):
 - «... ils trouvent que les Conseils municipaux devraient pouvoir se <u>prononcer</u> prononcent à nouveau sur cette version corrigée ».
- 4^{ème} correction signalée par Coranda Pierrehumbert, page 4, point 3, lettre d),
 4^{ème} paragraphe :
 - «... dans ce rapport. En général, André Favre précise que tout appel à la CETA au SIS déclenche une alarme... ».
- dernière correction demandée par Jean-François Jordan, page 6, point 4, 5 eme paragraphe :
 - → «... confirme que les charges <u>de fonctionnement</u> sont bien gérées, puisqu'elles sont en-dessous de... ».

4. Communications du Bureau du Conseil

Rien à signaler.

5. Communications du Maire

a) Nouveaux habitants

La traditionnelle verrée d'accueil aura lieu le mardi 25 juin à 18h30 à la Mairie. 117 personnes se sont installées à Meinier dans l'année écoulée.

b) Rapport administratif

Les Président-e-s des commissions sont priés de faire parvenir à la Mairie le rapport de leurs activités avant la fin du mois de juin, afin que le compte-rendu administratif et financier puisse être finalisé et imprimé cet été.

c) <u>Personnel</u>

Notre comptable a donné sa démission et une annonce est parue dans les journaux pour le remplacer. Nous avons reçu plus de 25 candidatures et les 3 meilleures sont en cours d'analyse pour le choix final, qui se fera le plus rapidement possible. Une collaboratrice de la fiduciaire Edmond Favre fait l'essentiel de la comptabilité en attendant.

d) Plan directeur cantonal (PDCn)

Le Maire rappelle que la Commune de Perly proposait que les communes réagissent par rapport au choix du canton de ne plus demander l'aval des Conseils municipaux pour présenter la version modifiée du PDCn au Grand Conseil. Notre mandataire, Pascal Tanari, va nous faire part de son point de vue sur cette nouvelle version, mais il semble à première vue qu'il n'y ait pas de point particulier à soulever pour Meinier.

e) <u>Routes</u>

La séance élargie traitant du contournement du village a réuni 11 personnes. **Etienne Murisier** débriefe et exprime la tendance favorable qui est ressortie de la majorité. Suite aux variantes exposées et à la discussion qui s'en est suivie, Trafitec va poursuivre l'étude et nous proposer un projet plus concret et plus abouti, avec des plans et les coûts estimés.

La population de Jussy a exprimé, lors d'une assemblée communale, son avis défavorable à 80% pour un contournement de leur village. C'est pourquoi nous allons continuer l'étude en les informant, mais en nous concentrant sur un contournement de notre village exclusivement. Une fois l'étude affinée, nous reprendrons contact avec les communes - Gy en particulier, qui craignait pour l'impact du trafic sur leur territoire.

Il poursuit en résumant la lettre reçue de personnes se plaignant du bruit et du trafic sur la route de Gy. Ils demandent la pose d'un enrobé phono-absorbant (contact pris au département, ça ne se justifie pas, car la route a été refaite il y a quelques années et est en bon état), une réduction de la vitesse et une augmentation de la sécurité par la pose de bacs à fleurs et/ou de ralentisseurs, ainsi que de caméras de surveillance, la fermeture de la frontière Gy-Veigy entre 18h et 8h, la déviation du trafic frontalier via la route de Thonon, etc. Une réponse va être donnée, en indiquant entre autres qu'il faut attendre la fin des travaux de Vésenaz, que le projet de contournement du village est à l'étude et que malgré notre bonne volonté, c'est le canton qui décide in fine des aménagements pour les routes cantonales.

f) 1^{er} Août

La commission est très sollicitée pour la Fête nationale et il manque une personne pour servir la soupe avec Léon Piller. La-le bénévole peut s'annoncer auprès de lui, annonce **Etienne Murisier**.

g) TSHM (Travailleurs sociaux hors murs)

Alain Corthay signale que nous avons reçu le bilan annuel 2012 des TSHM. Il est intéressant de le parcourir, car il donne un éclairage plus complet et pointu sur ce que font ces personnes dont on parle souvent et qu'on ne voit que rarement. Pour les 12 communes de la Rive gauche, 2 personnes assurent cette tâche en travaillant à 130% en temps de travail cumulé. A titre de comparaison, elles sont 6 pour les Trois Chêne. Une proposition d'augmentation du temps de travail de ces 2 personnes sera peut-être discutée prochainement.

Avec eux, l'AJM a organisé une après-midi intergénérationnelle le 8 juin, lors de laquelle leur local pourra être visité. Les TSHM ont travaillé main dans la main avec l'AJM pour leur permettre d'édicter des statuts et de mettre sur pied une convention qui sera signée avec la Commune.

h) Véhicule "Reform"

Etienne Murisier projette une photo du "Reform" actuel et explique qu'il doit être remplacé; cet achat a été reporté d'une année, vu son coût important. C'est un véhicule "porte-outils" utilisé régulièrement par la voirie et très polyvalent. Il permet de transporter du matériel ou de la terre dans une benne, les bancs et tables, c'est LE véhicule de déneigement et salage en hiver, etc. Il arrive en fin de carrière, la benne ne se lève plus qu'avec peine et les problèmes techniques sont de plus en plus fréquents. Il est donc nécessaire de le changer. Nous avons reçu un certain nombre de représentants et leurs offres respectives. Après avoir testé plusieurs véhicules, la voirie a confirmé que le "Reform" est le mieux adapté; le coût de l'offre la plus intéressante - selon différents critères - est de Fr. 187'000.-, déduction faite de la reprise du véhicule actuel (Fr. 30'000.-). Une délibération sera votée en juin, car en cas d'acceptation, le délai de livraison est de 4 mois et il faut avoir un véhicule en ordre pour l'hiver. Tout est compris dans ce montant (y compris lame à neige - dont l'actuelle devait être changée) et les frais d'adaptation aux accessoires actuels est très minime (Fr. 1'500.- environ).

i) Berthet

Le Maire a signé deux promesses d'achat (les deux appartements de 5 pièces au rez) et les 2 dernières vont être signées le 23 mai. Si ces futurs propriétaires se rétractaient finalement, il resterait un appartement de 3.5 pièces magnifique dans les combles et un 5 pièces au 1^{er} étage.

6. Projets de délibérations

• **02/2013 :** Approbation des comptes 2012 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Le Vice-président lit la délibération.

Aucune question n'étant posée, il est procédé au vote.

- ► Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)
- **03/2013**: Approbation des comptes 2012 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Le Vice-président lit la délibération.

- ► Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)
- 04/2013 : Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir
 Le Vice-président lit la délibération.
 - Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)

p. 7 (sur 18) *PVCM2013-05-16mv.docx*

- **05/2013**: Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir **Le Vice-président** lit la partie décisionnelle de la délibération.
 - ► Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)
- **06/2013**: Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Vu la longueur de cette dernière délibération et sans question des membres du Conseil municipal qui l'ont lue à réception, **le Vice-président** passe directement au vote.

► Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité. (délibération votée en annexe)

7. Rapports des commissions

a) <u>Bâtiments & Aménagement</u> (BAM)

Rien à signaler, pas de séance selon **Corinne Ménétrey**.

b) <u>Finances</u> (FIN)

Idem, dixit Jean-François Jordan.

c) <u>Information, Communication & Votations</u> (ICV)

Deux séances ont réuni les membres de la commission pour travailler sur la plaquette du Centre du village. Elle est désormais en phase de mise en page et sera imprimée à 1'000 exemplaires pour les personnes externes intéressées par cette réalisation ; elle sera accompagnée d'un DVD.

d) Santé-Social & Aide au Développement (SAD)

Brigitte Aellen, toujours très motivée, a fait un premier bilan de l'année écoulée en résumant les activités qui découlent de sa double casquette d'animatrice et assistante sociale, rapporte **Julia Collis**. Elle semble bien gérer son rôle et est enthousiaste. Elle nous a parlé du groupe de pilotage, du groupe de référence, dont voici quelques exemples de projets concrets (vide-grenier organisé le 1^{er} juin, transats durant l'été sur le parc du Centre du village), des projets en cours (panneau d'affichage, petit potager, groupe sécurité planchant sur le sujet, etc). Les habitants investissent bien leur espace en bonne convivialité.

La sortie des aînés aura lieu le 6 juin à Morat. La sortie a fait le plein d'inscriptions en 3 jours, nous allons peut-être devoir refuser du monde, précise **Alain Corthay.**

e) Petite Enfance, Ecole & institutions pour la Jeunesse (PEEJ)

La séance avec l'AJM (Association des jeunes de Meinier) et les TSHM a donné une très bonne impression à **Florio Togni**.

Hier, le réseau jeunesse s'est réuni avec les partenaires habituels. Hormis quelques tags, tout est assez calme.

p. 8 (sur 18) *PVCM2013-05-16mv.docx*

C'est également la période durant laquelle nous assistons à tour de rôle aux Assemblées générales des associations (Petit Gourmand, GIAP, Ludo, APEM, Rampe...), qui fonctionnent à satisfaction en mettant des prestations et des services corrects à disposition des jeunes, des enfants et des familles.

f) Sports, Culture & Loisirs (SCL)

Mardi, la conférence très intéressante de Sophie Lavaud, organisée par la commission, a réuni une centaine de personnes et tout s'est très bien passé, rapporte **André Favre**.

Le tournoi international juniors de Meinier se déroulera au Centre sportif de Rouelbeau (CSR) les 15 et 16 juin ; il souhaite la bienvenue à tous sur place.

g) <u>Environnement, Routes & Agriculture</u> (ERA)

En l'absence de Léon Piller, **Etienne Murisier** explique qu'une partie de la commission a reçu des habitants d'Essert et M. Devaud de la Direction générale de la mobilité, pour discuter de la problématique du non respect de l'interdiction de circuler - sauf riverains - dans leur hameau. Quelques solutions simples et rapides ont été trouvées et seront mises en œuvre pour tenter de dissuader les conducteurs non autorisés : sur la route de Compois en provenance de la Pallanterie, une interdiction de tourner à gauche va être apposée; le même panneau sera apposé au chemin de la Rétuelle pour interdire l'accès au chemin des Pralys.

Chemin du Stade : le marquage aurait déjà du être terminé, mais la météo l'a empêché. Ce sera chose faite dès que le temps le permettra.

Route de la Repentance : l'éclairage vient d'être finalisé, quelques lampadaires vont encore être posés.

Les plantations et les derniers petits aménagements extérieurs à l'intérieur du périmètre sont en train de se terminer, donc avant l'été comme annoncé si tout va bien!

h) Réclamations (REC)

Ràs.

8. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) Groupement du CSR

Jean-François Jordan était absent à la séance du 23 avril, mais il résume les points discutés :

- Présentation sommaire du déplacement du gazoduc ;
- Aménagement de la salle des sociétés du CSR;
- Réflexion lancée sur la répartition des coûts entre Collonge-Bellerive et Meinier; jusqu'ici, la commune de Meinier paie 85% du fonctionnement du CSR et Collonge 15%. La discussion a porté sur l'éventualité d'augmenter la part de cette dernière concernant les finances pour les nouveaux investissements, voire également pour le fonctionnement.

b) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Les comptes ont été approuvés par l'Exécutif - ce qui n'est pas nécessaire pour le Conseil municipal selon les statuts du GIPE, même s'ils sont présentés au Conseil en toute transparence, précise Alain Corthay. Le budget voté a été bien géré, une petite bonification ressort des comptes 2012. Les inscriptions ont été finalisées, Amalthée ayant rarement vu une crèche aussi bien remplie après 1 an seulement. Le nombre de places disponibles correspond bien aux besoins des communes voisines, malheureusement Meinier est la seule commune qui a une liste d'attente. Il est toutefois impossible de prévoir une crèche en taille suffisante pour répondre à toutes les demandes. Nous l'expliquons aux parents qui n'obtiennent pas de place pour leurs enfants et ils comprennent très bien cette problématique pour la plupart, la Directrice gérant parfaitement ces situations délicates.

c) <u>Amadeus</u>

Florio Togni était présent à l'assemblée générale, qui a permis de lancer le programme du Festival par les nouvelles directrices, via une conférence de presse qui paraît ces jours dans les médias. Cette 14^{ème} édition aura lieu du 29 août au 7 septembre. Leur site internet fournit toutes les informations nécessaires (**ndr**: <u>www.festival-amadeus.ch</u>).

d) FITIAP

Tout a été dit en début de séance, indique Isabelle Meier.

e) Communes-Ecole

La Présidente et l'Administratrice de l'association remercient les communes pour leurs versements, souligne **Julia Collis**. Les inscriptions aux cours sont en augmentation et des nouveautés ont été rajoutées: apiculture, ornithologie, sorties nature en montagne, yoga du rire, cours de musique celte, cours de méditation, cours de poterie ancienne, etc.

f) <u>Pompiers</u>

Le principal a été dit selon **André Favre**, mais il se demande où en est le "trépanage" du sous-sol du local.

Etienne Murisier répond qu'actuellement, l'eau est pompée en permanence, mais l'opération va se prolonger plusieurs semaines avec les trombes d'eau qui ne cessent de tomber... Donc rien de neuf pour l'instant.

g) Fanfare

Le Maire prend la parole en l'absence du Président : la soirée annuelle sous sa nouvelle formule de repas-concert a été suivie par un nombreux public, environ 200 personnes. Tout s'est bien passé.

9. Election du bureau du Conseil

Le Maire rappelle le principe du tournus traditionnel - bien que le libre choix du Conseil municipal demeure s'il ne convient pas, soit :

La-le Vice-président-e devient Président-e, la-le Secrétaire devient Vice-président-e et il faut qu'un ou une Secrétaire se propose.

p. 10 (sur 18) *PVCM2013-05-16mv.docx*

Yannick Dupraz, actuel Vice-président, laisse la place de Président à qui la désire, car il pense être plus utile en tant que conseiller.

Coranda Pierrehumbert n'en veut pas trop non plus, à cause du principe qui prévaut de ne pas trop pouvoir s'exprimer lors des séances. **Le Maire** confirme en effet que le Président est là pour présider les débats et par pour intervenir sur chaque objet, sauf exception ponctuelle particulière.

Jacques Petitpierre se propose d'assumer ce rôle. L'assemblée vote et l'élit par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

Coranda Pierrehumbert accepte de prendre le rôle de Vice-présidente. Elle est également élue par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

Enfin, **Julia Collis** pose sa "candidature" en tant que Secrétaire. Le vote du Conseil municipal valide sa proposition par 11 voix pour, soit à l'unanimité.

10. Divers

a) <u>Déchetterie verte</u>

A la question de **Jean-François Jordan** demandant si les horaires sont optimaux et si la déchetterie remplit bien son rôle, **Etienne Murisier** déclare que le responsable note les allées et venues des personnes qui s'y rendent et qu'un bilan se fera après l'été.

Deux remarques émanent de la discussion : un habitant s'est plaint que les heures d'ouverture n'étaient pas suffisantes et d'autres personnes ont dit au responsable de la déchetterie qu'il faudrait remettre la benne à bois vers la voirie.

C'est ingérable rétorque **Etienne Murisier**, car le nombre de bennes à bois était disproportionné auparavant et des déchets qui n'avaient rien à y faire s'y trouvaient régulièrement. D'autre part, complète **le Maire**, c'est impossible pour des raisons de sécurité (parking public du Chat, accès piétons interdit...). Concernant les heures d'ouverture supplémentaires de la déchetterie, tout accroissement horaire a un coût qu'il faut assumer.

b) <u>Contournement du village</u>

Les propositions concrètes de modération du trafic au Centre du village, qui émanaient d'habitants de la route de Gy, ne pourraient-elles pas être incluses dans la suite de l'étude sur le contournement comme des éléments indispensables et collatéraux de ce projet, s'interroge Coranda Pierrehumbert. Jean-Baptiste Leclercq pense que ce sont deux objets qui risquent de s'opposer, l'une (modération du trafic route de Gy) risquant d'empêcher l'autre (contournement) si elle était mise en place dans un premier temps. Etienne Murisier rappelle qu'un des principes retenus pour le contournement est de rendre dissuasif l'accès au centre du village, pour décourager les véhicules à l'emprunter. Si par contre nous rendons la traversée normale du village difficile pour ses propres habitants, ce n'est pas une solution non plus.

François Mégevand

c) Quartier "Tilleul"

Coranda Pierrehumbert attire l'attention sur cette appellation usitée ces derniers temps (pour le vide-grenier par exemple), car elle est très réductrice et donne une connotation un peu "ghetto". Le "Centre du village" lui semble plus approprié et donne une impression d'ouverture au sens plus large. Il est vrai qu'il faut faire attention à la communication et à l'interprétation qu'en fait la population, reconnaît Alain Corthay; cette appellation a été utilisée car elle concernait vraiment les habitants du quartier, même si elle est ouverte à tous - ce qui n'a pas forcément été compris de tous justement. C'était aussi pour varier un peu du terme "Centre du village intergénérationnel" dont nous parlons depuis des années maintenant.

Plus personne ne demandant la parole, le Vice-président lève la séance à 22h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 20 juin 2013 à 19h00

La Secrétaire Le Président du Bureau du Conseil Municipal du Conseil Municipal

Annexes: délibérations votées

Coranda Pierrehumbert

Meinier, le 20 juin 2013 /mv



Législature 2011-2015 Délibération N° 02/2013 Séance du Conseil municipal du 16 mai 2013

Délibération n° 02

Approbation des comptes 2012 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Vu les statuts du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau,

vu l'examen des comptes 2012 par la SFER - Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA, Genève,

vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

D'approuver les comptes 2012 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2013.

Le Président du Conseil municipal François Mégevand



Législature 2011-2015 Délibération N° 03/2013 Séance du Conseil municipal du 16 mai 2013

Délibération n° 03

Approbation des comptes 2012 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Vu les statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, vu l'examen des comptes 2012 par la Fiduciaire Michel de Preux & Associés SA, Genève, vu l'article 30, al. 1, lettre i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

D'approuver les comptes 2012 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2013.

Le Président du Conseil municipal François Mégevand



Législature 2011-2015 Délibération N° 04/2013 Séance du Conseil municipal du 16 mai 2013

Délibération n° 04

Approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2012 et les moyens de les couvrir

Vu l'examen des comptes par la commission des finances du 26 mars 2013,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2012, établi par Global Audit Services SA le 8 avril 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2012 pour un montant total de Fr. 235'720.60 selon liste annexée.
- 2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2013.

Date : 16/05/2013

Comptes	Désignation	Comptes	Budget	Comptes	Ş	Commentaires comptes
		2011	2012	au 31.12.2012		2012
02.00.317.01	Dédommagements, frais déplacements	38 170.00	39 000	39 320.00	320.00-	
05.00.301.01		957 148.85	1 040 000	1 071 780.43	31 780.43- Dépassement dû à l'absence de personnel pour cause d'accident ou maladie. En lien avec compte 05.00.436.01	de personnel pour cause avec compte 05.00.436.01
05.00.303.01	05.00.303.01 AVS / AC / ALFA / AMAT	86 356.55	100 000	103 540.72	3 540.72-	
05.00.304.01	05.00.304.01 Caisse de pension et prévoyance	131 901.10	120 000	138 756.38	18 756.38- Rappel de cotisations difficile à budgétiser	à budgétiser
05.00.311.02	05.00.311.02 Achat matériel informatique	7 790.80	13 000	19 574.15	6 574.15- Installation des postes au CdV (Social. Crèche=1/3). Archives, et Mairie hors budget	/ (Social. Crèche=1/3). et
05.00.316.01	05.00.316.01 Location photocopieurs	10 401.40	11 000	13 894.05	2 894.05- Augmentation du nombre de copies. En lien avec 05.00.431.01	copies. En lien avec
08.10.311.01	08.10.311.01 Achat mobilier, machines, matériel		1 000	2 349.75	1 349.75- Chariot et aspirateur pour concierge	cierge
08.10.313.01	08.10.313.01 Achat fournitures et marchandises		2 000	13 739.12	8 739.12- Essuie-mains et savons, 5'800. Tapis, 1'700. Matériel de nettoyage, 4'600. Divers, 1'600	 Tapis, 1'700. Matériel de
08.10.314.01	08.10.314.01 Entretien immeuble par des tiers		1 000	27 500,65	26 500.65- Nettoyage des WC et vitres du bâtiment, 21'000. Entretien des communs (ascenseurs), 6'000	u bâtiment, 21'000. Entretien 5'000
08.20.311.01	08.20.311.01 Achat mobilier, machines, matériel	7 173.00	15 000	23 128.80	8 128.80- Wi-Fi, 7'000. Projecteurs, lampes, 1'600 hors budget	pes, 1'600 hors budget
08.20.312.01	08.20.312.01 Eau, énergie, combustibles	26 521.30	40 000	49 359.55	9 359.55- Achat de mazout. Pellets estimés dès le 1er avril 2012	nés dès le 1er avril 2012
08.20.314.01	08.20.314.01 Entretien immeuble par des tiers	21 328.25	22 000	39 985.85	17 985,85- Fibre optique dans local voirie, 3'400. Réaménagement salles du 1er étage, 6'000. Luminaires extérieurs, 5'000 Divers, 3'500	Fibre optique dans local voirie, 3'400. Réaménagement des salles du 1er étage, 6'000. Luminaires extérieurs, 5'000. Divers, 3'500
08.30.311.01	08.30.311.01 Achat mobilier, machines, matériel	609.85	1 000	1 548.24	548.24- Podium, 1'100. Coffre à clés, 500	200
08.31.312.01	08.31.312.01 Eau, énergie, combustibles	5 782.35	2 000	5 900.70	3 900, 70- Consommation POP refacturée, 3'100 sous 08.31.427.01	se, 3'100 sous 08.31.427.01
09.00.319.01	09.00.319.01 Frais divers, cotisations, dons	4 460.00	2 000	6 050.00	1 050.00- 125è Ecole de Lullier, 1'000	
14.00.311.01	14.00.311.01 Achat matériel, machines, véhic.	3 803.15	000 9	10 393.60	4 393.60- Lances à jet, tuyaux, extincteurs, 6'400	
14.00.315.01	14.00.315.01 Entretien véhicules et matériel	14 822.75	15 000	19 904.05	4 904.05- Camion tonne-pompe, 5'000. Matériel respiratoire,	Matériel respiratoire, 1'400
14.00.318.01	14.00.318.01 Assurances, tél., décptes gardes	41 178.55	45 000	47 592.90	2 592.90- Honoraire ingénieurs pour résurgences dans local,	surgences dans local, 5'300
14.00.319.01	14.00.319.01 Frais divers, essence, etc	1 124.40	2 000	2 286.00	286.00-	
14.00.363.01	14.00.363.01 Subvention 175è anniversaire		20 000	24 029.75	4 029.75- Dépenses plus élevées que prévues	révues
16.00.314.01	16.00.314.01 Entretien immeuble par des tiers		1 000	8 533.51	7 533.51- Mise en conformité trois volets blindés	s blindés
21.00.314.0	21.00.314.01 Entretien immeuble par des tiers	63 084.90	20 000	55 630.60	5 630.60- Caméras et stores, 21'800. Entretien sanitaire à la salle de gym et au local fanfare, 15'000. Contrat d'entretien et nettoyages, 6'400. Fenêtres classes et éclairage combles non réalisés, 40'000	ntretien sanitaire à la salle de 0. Contrat d'entretien et lasses et éclairage combles
21.00.315.0	21.00.315.01 Entretien mobilier par des tiers	3 942.75	2 000	6 563.70	1 563.70- Réparation du piano, 2'200. Réparation du four à poterie, 1'100	(éparation du four à poterie,
30.00.318.01	30.00.318.01 Promotions citoyennes	1 079.20	1 000	1 274.30	274.30-	
33.00.313.01	33.00.313.01 Achat fournitures et marchandises		1 500	1 988.50	488.50- Sapins de Noël, 2'000	
34.00.365.02	34.00.365.02 Cotisations, dons, sociétés sport.	3 300.00	3 000	3 520.00	520.00-	
54.12.311.0	54.12.311.01 Achat mobilier, machines, matériel		3 000	3 066.05	66.05-	

Date : 16/05/2013

Comptes	Désignation	Comptes	Budget	Comptes	Ecart Frs	Commentaires comptes
		2011	2012	au 31.12.2012	2012	2012
4.20.313.01	54.20.313.01 Achat fournitures et marchandises	1 185.45	1 000	2 350.65	1350.65-	1 350.65- Matériel de nettoyage et d'entretien
5.00.313.40	65.00.313.40 Abonnement TPG	11 600.00	10 000	13 674.00	3 674.00-	3 674.00- Offre promotionnelle, 12'600
72.00.318.01	72.00.318.01 Frais de levées des ordures	181 561.75	185 000	201 039.40	16 039.40-	16 039 40- Augmentation du nombre d'habitants
72.00.318.02	72.00.318.02 Traitement des résidus	181 822.37	190 000	192 772.99	2 772.99-	2 772.99- Augmentation du nombre d'habitants
74.00.314.01	74.00.314.01 Entretien immobilier par des tiers		1 000	2 106.00	1 106.00-	1 106.00- Achat de pesettes
78.00.313.01	78.00.313.01 Médailles de chiens			351.55	351,55-	
9.00.318.02	79.00.318.02 Développement communal	24 016.60	30 000	38 113.85	8 113.85-	8 113.85- Frais de mandataire pour PSD Pallanterie et contournement du Village
0.00.346.01	90.00.346.01 Compensation communes françaises	104 114.73 102 200	102 200	127 261.51	25 061.51-	25 061.51- Chiffres donnés par l'Etat
95.00.318.01	95.00.318.01 Impôts immobiliers sur biens communaux	*		3 539.30	3 539.30-	3 539.30- Nouveau en 2012. Impôt immobilier sur lots communaux et divers bâtiments
					92E 750 GO	



Législature 2011-2015 Délibération N° 05/2013 Séance du Conseil municipal du 16 mai 2013

n 1/1

Délibération n° 05

Approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le crédit d'engagement de Fr. 75'000.00 voté par le Conseil Municipal le 28.08.2008 pour l'étude de transformation et de rénovation de la salle communale et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2012 à Fr. 64'338.05, laissant apparaître une économie de Fr. 10'661.95,

vu le crédit d'engagement de Fr. 180'000.00 voté par le Conseil Municipal le 22.03.2012 pour la réparation et la réfection des façades de l'école et de la salle de gymnastique et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2012 à Fr. 120'074.05, laissant apparaître une économie de Fr. 59'925.95,

vu les crédits d'engagement d'un total de Fr. 4'700'000.00 votés par le Conseil Municipal le 09.12.1999 et le 17.02.2000 pour l'étude et les travaux de réalisation et d'équipement de la route de desserte et des canalisations, ainsi que de la station de pompage de la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie et le montant de la dépense s'élevant au 31.12.2012 à Fr. 4'729'126.95, laissant apparaître un dépassement de Fr. 29'126.95 (en date du 11.04.2013, la Direction générale de l'eau a notifié une recette supplémentaire de Fr. 8'259.00, qui sera intégrée aux recettes d'investissements de l'exercice 2013 au titre de revenu de l'exercice 2012),

vu l'excédent total des dépassements s'élevant à Fr. 29'126.95,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 26 mars 2013,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2012, établi par Global Audit Services SA le 8 avril 2013,

vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'accepter le bouclement des crédits d'engagement suivants comprenant des dépassements pour un montant total de Fr. 29'126.95, soit :
 - Fr. 29'126.95 étude et travaux de réalisation et d'équipement de la route de desserte et des canalisations, ainsi que de la station de pompage de la Zone industrielle et artisanale de la Pallanterie,
- 2. D'ouvrir le crédit complémentaire nécessaire de Fr. 29'126.95,
- 3. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux au moyen des annuités à inscrire au budget de fonctionnement.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2013.

Le Président du Conseil municipal François Mégevand

Meinier, le 27 mai 2013



Législature 2011-2015 Délibération N° 06/2013 Séance du Conseil municipal du 16 mai 2013

n 1/

Délibération n° 06

Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2012

Vu le compte administratif pour l'exercice 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2012 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département de l'intérieur et de la mobilité,

vu l'examen des comptes par la commission des finances du 26 mars 2013,

vu le rapport de l'Organe de Révision sur la vérification des comptes 2012, établi par Global Audit Services SA le 8 avril 2013.

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition de l'Exécutif.

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

- 1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2012.
- 2. D'approuver le compte de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 5'728'497.95 aux charges et de Fr. 5'728'679.95 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 182.00.
- 3. D'approuver le compte d'investissement 2012 pour un montant de Fr. 6'147'462.69 aux dépenses et de Fr. 222'614.80 aux recettes, les investissements nets s'élevant à Fr. 5'924'847.89.
- 4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 5'924'847.89 par l'autofinancement à raison de Fr. 673'182.00 au moyen de la somme de Fr. 673'000.00 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 182.00. Le solde non couvert, au montant de Fr. 5'251'665.89, est financé par le recours à l'emprunt et/ou par les liquidités communales.
- 5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 182.00 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2012.
- 6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2012, totalisant à l'actif un montant de Fr. 70'906'877.05 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	Fr.	45'353'792.95
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	Fr.	25'540'050.12
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)	Fr.	13'033.98
- Découvert (nature 19)	<u>Fr.</u>	0.00
Total de l'actif	Fr.	70'906'877.05
et au passif un montant de Fr. 70'906'877.05 qui se compose de :		
- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	Fr.	851'121.71
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	Fr.	45'111'869.97
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	Fr.	201'897.80
- Provisions (nature 24)	Fr.	1'991'918.50
- Engagements envers les financements spéciaux		
et les préfinancements (nature 28)	Fr.	2'153'312.13
- Fortune nette (nature 29)	Fr.	20'596'756.94
Total du passif	Fr.	70'906'877.05

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2012 à Fr. 5'456'449.05.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 26 juin 2013.